

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15  
puis 16 à partir de  
19h40

Date de  
Convocation :

16/03/2021

La Séance est  
ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 23 MARS 2021

Le 23 mars 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,  
M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué,  
Mme BANZET Emma, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine (à partir de 19h35),  
Mme DURRENBERGER Sophie, M. HOPP Mathieu, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie,  
M. LEININGER Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie,  
Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Excusés :

Mme BRUNNER Magdolna

Absents Pouvoir :

Mme DOERFLINGER Christine pouvoir à M. CUNRATH Sylvain  
Mme FRANCOIS Catherine pouvoir à Mme HUNSINGER Simone

Secrétaire de Séance : Mme DURRENBERGER Sophie

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2021
2. Compte Administratif 2020
  - Budget Principal
  - Budget annexe Réseau Câblé
3. Compte de Gestion 2020
  - Budget Principal
  - Budget annexe Réseau Câblé
4. Affectation des Résultats 2020
5. Admission en non-valeur / Budget annexe Réseau Câblé
6. Demande de subvention pour l'éclairage du stade municipal
7. Antenne téléphonique au Stauffersberg
8. Transfert à la Communauté de Commune de Hanau - La Petite Pierre de la compétence « Organisation de la mobilité »
9. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
10. Divers

---

**POINT 1****APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

---

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**POINT 2****COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

---

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été envoyés par mail.

Il informe que la commission des finances s'est réunie le 10 mars ; elle a pris connaissance des budgets (Commune et Réseau Câblé) réalisés en 2020 dans les détails, et a pris acte des résultats suivants :

**A. COMMUNE :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	866 754.79 €	1 314 589.48 €	+ 447 834.69 €
INVESTISSEMENT	454 956.59 €	453 437.20 €	- 1 519.39 €

**B. CABLE :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	58 309.47 €	85 664.22 €	+ 27 354.75 €
INVESTISSEMENT	50 336.73 €	83 760.84 €	+ 33 424.11 €

Le Maire donne la présidence à M. Sylvain CUNRATH, 2<sup>ème</sup> Adjoint et quitte la salle.

M. CUNRATH procède aux votes. Les budgets sont adoptés comme suit :

Budget de la Commune : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Budget du Réseau Câblé : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

---

**POINT 3****COMPTES DE GESTION 2020**

---

Le maire informe que le Trésorier, comptable de la Commune, a arrêté ses comptes.

Les Comptes de Gestion, pour le budget communal et pour le budget câble, sont en tous points égaux aux Comptes administratifs présentés.

Les comptes de gestion du percepteur sont adoptés par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

*Mme Séverine Dettwiller arrive en séance (il est 19h40).*

---

**POINT 4****AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

---

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

**POUR LA COMMUNE**

Compte 1068 :	36 519.39 €
Investissement : Compte 001 (dépenses)	1 519.39 €
Fonctionnement : Compte 002 (recettes)	411 315.30 €

**POUR LE RESEAU CABLE**

Recettes d'Investissement C/001	33 424.11 €
Dépenses de Fonctionnement C/002	27 354.75 €

L'affectation des résultats est adoptée par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

---

**POINT 5**

**ADMISSION EN NON-VALEUR / BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE**

---

Le Maire informe que le Percepteur n'arrive pas à recouvrer 135 € auprès d'un ancien abonné au câblage télé.

La Commune n'a pas d'autre choix que de passer ce montant en « admission en non-valeur ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer ces 135 € en « admission en non-valeur ».

Les crédits seront inscrits au compte 6541 du Budget Réseau Câblé 2021.

---

**POINT 6**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL**

---

Le Maire rappelle que le conseil municipal a voté et inscrit 43 000 € au budget 2020 pour la réfection de l'éclairage du terrain de football.

Une demande de subvention a été adressée à la LAFA. Le dossier a bien été réceptionné, mais il manque la délibération du conseil municipal.

Le maire propose d'y remédier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la volonté de la commune de rénover l'éclairage du terrain de football et confirme l'inscription de 43 000 € au budget 2020 pour ce faire.

Il autorise le maire à solliciter des subventions auprès de la LAFA et auprès de n'importe quel autre organisme ou financeur.

---

**POINT 7**

**ANTENNE TELEPHONIQUE AU STAUFFERSBERG**

---

Le Maire informe que l'Etat a décidé de faire installer une antenne de téléphonie mobile à l'annexe Stauffersberg pour résoudre les problèmes de « zones blanches ». Le terrain qui a été retenu est situé très près des habitations, ce qui déplaît aux riverains. Il informe avoir assisté à une réunion en sous-préfecture à ce sujet. A son issue, M. le Sous-préfet avait spécifié que si l'opérateur ne trouve pas d'autre

terrain, la couverture de la zone sera définitivement abandonnée. Un sondage a été fait auprès des riverains du Stauffersberg ainsi que de l'annexe Kohlhutte qui aurait bénéficié de la couverture, et tous s'opposent à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le site du Stauffersberg.

Mme Séverine Dettwiller demande quelle zone couvrirait cette antenne.

Le maire répond qu'elle couvrirait l'annexe Stauffersberg et la vallée vers la Kohlhutte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite aller dans le sens de ses habitants, et décide donc de s'opposer à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le site du Stauffersberg.

---

#### **POINT 8**

#### **TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU – LA PETITE PIERRE DE LA COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE »**

---

Le maire informe qu'il y a lieu de transférer à la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre la compétence facultative « organisation de la mobilité », sinon c'est à la commune de gérer cette compétence.

**Vu** l'article L1231-1 du code des transports,

**Vu** l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°13 du Conseil communautaire du 11 février 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de transférer à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports.
- de charger le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

---

#### **POINT 9**

#### **COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
  - Maison 13 rue des Anémones
  - Maison 36 rue du Rocher
- Mme Christine Doerflinger, en charge des affaires scolaires, a signé et autorisé une dérogation scolaire : l'enfant habite Wingen mais est gardé à Ingwiller.

---

#### **POINT 10**

#### **DIVERS**

---

- M. Sylvain Cunrath fait un point sur l'avancement des chantiers des deux églises. Il informe que l'entreprise Reutenauer fera don à la paroisse des travaux de peinture qui sont nécessaires suite aux travaux.
- Le maire fait un point sur l'avancement du chantier du Wingenerhof.  
Mme Séverine Dettwiller demande si les places de parking à l'arrière du bâtiment sont les places pour le personnel.  
Le maire répond que non ; il s'agit des places de parking pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et les deux roues. Pour le personnel, il y a un parking en face, sur le parking de l'ancienne place du marché.
- Le maire informe qu'il a trouvé une camionnette pour les services techniques et qu'il va la récupérer le jeudi 25 mars.
- Le maire informe que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 27 mars. Il invite les conseillers municipaux à y assister.
- Mme Sophie Durrenberger informe que du temps de la construction du lotissement Les Marcaires, un escalier entre deux terrains devait permettre aux piétons d'accéder directement dans la rue du Cimetière, au niveau de la Croix de Burgkirchen. Cet aménagement n'a jamais été réalisé.
- Le maire informe que le prochain Conseil Municipal avec vote du Budget 2021 aura lieu le mardi 13 avril.
- Mme Séverine Dettwiller demande à ce que des affiches « port du masque obligatoire » soient installées aux entrées des écoles car certains parents entrent dans l'enceinte sans en porter.
- Mme Simone Hunsinger demande ce qu'il y a lieu de faire quand on est envahi de pigeons.  
Mme Séverine Dettwiller demande si on ne peut pas les tirer.  
Mme Emma Banzet suggère de faire intervenir des chats. Le maire répond que non ; il informe que la commune aura des frais de stérilisation de chats errants à inscrire au budget 2021.

*Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h03.*